

Protection du corridor vert Châteauguay-Léry

# Léry tient tête aux promoteurs

**(Châteauguay, le 17 septembre 2015)** – SOS Forêt Fernand-Seguin et Héritage Saint-Bernard félicitent la Ville de Léry qui a décidé de se défendre face à une poursuite de promoteurs qui désirent développer des projets résidentiels dans une partie importante du corridor vert Châteauguay-Léry. La nouvelle réglementation de la municipalité prévoyant une réduction d'occupation dans cet écosystème exceptionnel d'une grande valeur, ceux-ci réclament un montant de 43 855 000 \$ millions de dollars en compensation à la Ville de Léry et à la MRC de Roussillon. Ce montant équivaut à 25 fois l'évaluation municipale établie sur la valeur marchande de leurs terrains, évalués à 1 755 200 \$.

SOS Forêt Fernand-Seguin et Héritage Saint-Bernard soulignent le courage des élus de Léry qui ont décidé de se porter à la défense du corridor vert Châteauguay-Léry en tenant tête aux promoteurs immobiliers. En fait, les nouveaux règlements d'urbanisme de la municipalité visée reflètent la volonté des citoyens, exprimée lors de l'élaboration de son plan de développement durable, de protéger les milieux naturels.

S'il advenait que la Ville de Léry remporte la poursuite, cette victoire démontrerait clairement le droit des municipalités à décider elles-mêmes du développement de leur territoire. Cette bataille judiciaire pourrait ainsi marquer un grand pas en avant pour un aménagement harmonieux du territoire, un développement immobilier intelligent et une protection des milieux naturels au Québec.

Pour les deux groupes environnementaux, il est important que les autres instances impliquées, tels la MRC de Roussillon, la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques, soutiennent techniquement et financièrement la Ville de Léry face à cette poursuite. Les citoyens de Léry ne doivent pas assumer seuls les frais de cette défense puisque cette accusation découle de l'adoption du PMAD de la CMM et de la révision du schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon. Il s'agit plutôt d'une décision commune et nationale de protéger le corridor vert Châteauguay-Léry et les autres boisés d'intérêt dans la grande région métropolitaine.

Rappelons que plus de 12 000 personnes ont déjà signé la pétition de SOS Forêt Fernand-Seguin demandant la protection du corridor vert Châteauguay-Léry qu'en 2014, 1219 personnes ont fait savoir à la MRC de Roussillon qu'ils désiraient une protection intégrale et l'interdiction de toute construction d'habitation dans le corridor vert Châteauguay-Léry lors des consultations publiques de la MRC sur l'adoption du règlement 170

Le corridor vert Châteauguay-Léry est un havre biodiversité incomparable. L'inventaire de l'avifaune a permis d'y recenser plus de 70 espèces d'oiseaux nicheuses dans les secteurs non protégés du territoire alors que plus de 230 espèces d'oiseaux ont été observés dans l'ensemble du corridor vert. On y retrouve plus de 316 espèces de champignons, dont 22 espèces rares ou très rares. Le corridor vert Châteauguay-Léry abrite également 29 espèces de plantes rares. Il s'agit d'un trésor national et tous les citoyens du Québec doivent se sentir concernés par cette poursuite.

-30-

**Source :** SOS Forêt Fernand-Seguin – **Guy Turcotte**, 514 970-7475 — [sos.fern@sympatico.ca](mailto:sos.fern@sympatico.ca)  
Héritage Saint-Bernard – **Luc L'Écuyer**, 450 698-3133 — [luc.lecuyer@heritagestbernard.qc.ca](mailto:luc.lecuyer@heritagestbernard.qc.ca)